

Québec, le 8 décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
Bureau 1.39, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 novembre 2016, le député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, publiait une question au feuilleton relativement au Code des professions et plus précisément à quel moment entrera en vigueur un code de déontologie pour les présidents du Bureau des présidents de l'Office des professions et subsidiairement si la ministre de la Justice va développer un code de déontologie pour les membres des ordres professionnels siégeant au conseil de discipline.

Le Bureau des présidents de conseil de discipline, mis sur pied en 2015, est un franc succès. Depuis leur nomination, les présidents de conseil de discipline ont pris en charge les dossiers de plaintes et leurs décisions sont rendues avec célérité.

En ce qui a trait plus particulièrement aux règles déontologiques applicables aux présidents des conseils de discipline, nous tenons à souligner que ces derniers sont actuellement soumis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r. 1), et ce tant que le code de déontologie ne sera pas en vigueur. Il n'y a aucun vide juridique.

Pour répondre à la seconde question du député, il n'y a qu'un seul code de déontologie que s'applique tant au président qu'aux membres. Advenant le cas d'une plainte envers un président, celle-ci sera traitée au Conseil de justice administrative et par le conseil d'administration de l'Ordre professionnel respectif pour un membre dont on logerait une plainte contre lui.

... 2

Par ailleurs, le gouvernement avait déjà publié en juillet 2015 le projet de code de déontologie. Après discussions, des amendements ont été apportés et le gouvernement a préparé un nouveau code de déontologie applicable à tous les membres des conseils de discipline (président et membres de l'ordre). Ce règlement devrait pouvoir être publié sous peu, pour consultation de 45 jours, à la *Gazette officielle du Québec* en vue d'une adoption finale.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre de la justice et
Procureure générale,



STÉPHANIE VALLÉE